



Interpretation etats des lieux

Par **krinele**, le **25/09/2009** à **11:55**

Bonjour, rn rn j'étais locataire d'un appartement. Sur l'état des lieux d'entrée, le propriétaire avait mentionné " légères traces et rayures sur le lino + quelques accrocs". rn Ensuite, il a prétendu lors de l'état des lieux de sortie, que les traces et rayures avaient été amplifiées et demande réparation. Peut il me retenir ma caution pour remplacement du lino alors que des traces avaient été constatées dès le départ ? rnrn Comment puis je prouver que les traces actuelles sont quasiment les mêmes que celles constatées au départ? rnrn D'avance merci pour votre aide.

Par **Marion2**, le **25/09/2009** à **18:33**

Bonjour, rnrn Contactez l'ADIL (gratuit). Votre mairie vous donnera les coordonnées.